

CIRCULAIRE 022-23

Le 8 février 2023

**DÉCISION DISCIPLINAIRE - OFFRE DE RÈGLEMENT
CITIGROUP GLOBAL MARKETS INC.**

Le 27 mai 2022, Bourse de Montréal Inc. (ci-après la “Bourse”) déposait une plainte contre Citigroup Global Markets Inc. (« CGMI »), un participant agréé étranger de la Bourse.

Cette plainte alléguait ce qui suit :

1. Durant la période du 2 septembre 2015 au 23 août 2021, CGMI a contrevenu à l'article 6366 A) (article 3.4 depuis le 1er janvier 2019) – « Accès à la négociation automatisée » et à l'article 7403 (article 3.400 depuis le 1er janvier 2019) – « Demande d'approbation à titre de personne approuvée » des Règles de la Bourse (les « Règles »), en donnant accès à 25 de ses employés, pour diverses périodes variant entre 146 jours et 1 819 jours, au système de négociation électronique de la Bourse sans avoir obtenu l'approbation préalable de la Bourse; et
2. Durant la période du 2 septembre 2015 au 23 août 2021, CGMI a contrevenu à l'article 3011 (article 3.100 depuis le 1er janvier 2019) – « Surveillance et conformité » en n'établissant pas et en ne maintenant pas un système de supervision des activités de chaque employé raisonnablement conçu pour assurer la conformité aux Règles, plus spécifiquement en n'établissant pas de politiques et procédures pour assurer que seul les personnes approuvées aient accès au système de négociation électronique de la Bourse.

À la suite d'une audition tenue le 14 décembre 2022, le Comité de discipline de la Bourse a accepté l'offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et CGMI, laquelle prévoyait l'imposition d'une amende totalisant 115 000 \$ et le paiement d'un montant additionnel de 6 085 \$ en remboursement des frais connexes.

Pour accéder à la version intégrale de la décision du Comité de discipline (traduction de la décision originale, rendue en anglais), veuillez-vous référer à l'hyperlien suivant :

https://www.m-x.ca/f_publications_fr/disciplinary_decision_cgmi_20230207_fr.pdf

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec M^e Jean-Pierre St-Cyr, conseiller juridique principal, affaires légales et réglementaires au (514) 829-4034 ou par courriel à l'adresse jean-pierre.stcyr@tmx.com.

Adam Allouba
Chef des affaires juridiques